



une page dédiée

POUR VOUS
AIDER



FICHE ACTION DE LA COLLECTIVITE

Cette action s'inscrit
dans la thématique :



Aménagement

Action contre la pollution lumineuse



Action n°



AMENAGEMENT-3

→ Objectifs et cibles de l'action

Veiller à l'optimisation de l'éclairage public pour la préservation de la biodiversité nocturne, pour que le territoire soit outillé et puisse tendre vers une trame noire.

→ Éléments de contexte

i Techniques, réglementaires, exemples ...

La lumière artificielle nocturne a des effets physiologiques, métaboliques et comportementaux sur la biodiversité. Elle peut perturber les cycles biologiques des espèces. De plus, les points lumineux artificiels peuvent attirer ou repousser les animaux nocturnes en fonction de leur comportement naturel vis-à-vis de la lumière et ainsi créer des effets barrières. Au-delà de ces enjeux en matière de biodiversité, la lutte contre la pollution permet également de réaliser des économies d'énergie, de préserver la qualité du patrimoine ciel étoilé ou encore d'améliorer la santé des habitants.

Ainsi, la lutte contre la pollution lumineuse est un enjeu majeur pour les collectivités locales soucieuses de préserver la biodiversité et de promouvoir un environnement durable. La «Trame noire» consiste à mettre en place un réseau de corridors écologiques caractérisé par une obscurité restaurée. C'est essentiel pour protéger les espèces nocturnes de l'impact néfaste de la lumière artificielle.

Cette action vise à engager la collectivité dans une étude de la Trame noire sur leur territoire. Cette étude doit permettre une adaptation de la gestion de l'éclairage nocturne existant et une approche proactive pour reconquérir des espaces naturels la nuit. Les secteurs prioritaires pour la restauration de la Trame noire doivent être identifiés en fonction des enjeux et des points de conflits recensés.

Les actions de sensibilisation pour les personnels et le grand public aux conséquences de la lumière artificielle sur la biodiversité nocturne sont essentielles, comme la promotion des expérimentations visant à intégrer la qualité du ciel nocturne dans les projets d'aménagement. Des diagnostics sur l'éclairage et la biodiversité nocturne pourront être réalisés pour évaluer l'impact de l'éclairage sur la faune nocturne et guider les travaux d'optimisation de l'éclairage public dans la collectivité.

Quelques pistes d'actions : orientation de l'éclairage, choix de la couleur de la lumière, éclairages automatiques avec capteurs de présence ...

Deux labels existent pour encadrer les territoires qui s'engagent dans la lutte contre la pollution lumineuse :

- Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) délivré par l'Association internationale Dark Sky (IDA)
- Villes et villages étoilés délivré par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN)

→ Description de l'action



→ Modalités de mise en œuvre de l'action

- i** Vous pouvez indiquer les collaborateurs ou les partenaires impliqués (ou co-porteurs), le calendrier de mise en œuvre avec ses principales étapes, la durée du projet, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser.

→ Dispositif de suivi-évaluation de l'action

- i** Définissez pour chaque indicateur (si possible) la valeur initiale ainsi que la cible à atteindre au bout des 3 ans.

Liste des pièces-jointes annexées {facultatif} > Plans, photographies, dossiers.

→ Correspondance SRB

B2	B/ Mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique
----	--

→ Préconisations

i [Cadre réservé à l'instruction]